

The logo for INGETER, featuring the word "INGETER" in a bold, black, sans-serif font. The text is centered within a rectangular box that has a purple border and a background of intricate, light purple topographic contour lines.

INGETER

DOSSIER DE DEMANDE “CAS PAR CAS”

**PLAN LOCAL D'URBANISME
DE ERÔME**



1. Sommaire

1. Sommaire.....	2
1. Préambule.....	3
2. Intitulé du dossier	3
3. Identification de la personne publique responsable	3
4. Caractéristiques principales de la procédure	3
4.1. Caractéristiques générales du territoire et du projet	3
4.2. Contexte de la planification : le territoire est-il concerné par	4
4.3. Projets ou documents d'urbanisme présentant une évaluation environnementale sur le territoire.....	4
5. Sensibilités environnementales	5
5.1. Etat initial de l'environnement.....	5
6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine	6
6.1. Ressources	6
6.2. Milieu naturel.....	7
Sensibilité du milieu	7
Evaluation du PLU sur le milieu	7
6.3. Risques	7
6.4. Nuisances	7
6.5. Emission	8
6.6. Patrimoine/ cadre de vie/population	8
6.7. Les incidences du projet identifié sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?	8
Conclusion :	8



1. Préambule

La présente étude cas par cas a été conçue en vue de la modification du PLU de Erôme. L'étude a été développée selon le plan suivant : les caractéristiques principales de la procédure, les sensibilités environnementales, les caractéristiques des impacts potentiels sur l'environnement et la santé que pourrait engendrer les modifications sur le territoire de Erôme. Ce cadre permet un examen exhaustif et contrôlé de toutes les données liées au territoire nécessaires pour évaluer l'incidence de la mise en œuvre de cette modification de PLU.

Intitulé du dossier

Procédure concernée	Territoire concerné
Modification du PLU	Commune de Erôme (26 - Drôme)

2. Identification de la personne publique responsable

Personne publique responsable	Mr Le Maire Dominique GENIN
Courriel	mairie.erome@laposte.net
Personne à contacter + courriel	Florent Dereumaux Gérant SARL INGETER contact@ingeter.fr

3. Caractéristiques principales de la procédure

3.1. Caractéristiques générales du territoire et du projet	
Nom de la commune concernée	Commune de Erôme (26 - Drôme)
Nombre d'habitants concernés (au dernier recensement général de la population)	Population en 2014 : 861 (INSEE) Population en 2011 : 849 (INSEE)
Superficie du territoire	7,33 km ²

Nature et objectifs du projet : modification	<ul style="list-style-type: none"> - Objet 1 : intégrer les évolutions législatives - Objet 2 : préciser certaines règles au sein du règlement, retirer un article qui n'est plus en vigueur et de retirer une règle inutile dans la partie stationnement de la zone Ula
---	--

3.2. Contexte de la planification : le territoire est-il concerné par ...

<ul style="list-style-type: none"> - un SCoT ? un CDT ? Si oui, le(s)quel(s) ? - ce(s) document(s) a-t- il (ont-ils) été Élaboré(s) selon les dispositions de la loi « Grenelle 2 » ? 	SCoT du Grand Rovaltain
<ul style="list-style-type: none"> - un (ou plusieurs) SAGE ? Si oui, le(s)quel(s) ? 	Aucun SAGE, mais un contrat de milieu 2017-2023 : <ul style="list-style-type: none"> - Doux, Mialan, Veayne, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère (signé en cours d'exécution)
<ul style="list-style-type: none"> - un PNR ? Si oui, lequel ? 	Non concerné

3.3. Projets ou documents d'urbanisme présentant une évaluation environnementale sur le territoire

Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme : le document en vigueur sur le territoire (ou au moins un des documents d'urbanisme en vigueur, pour un projet de PLUi) a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Dans le cas d'une déclaration de projet, une étude d'impact est-elle prévue ? Une demande d'examen au cas par cas au titre des projets est-elle prévue ?

Aucun document d'urbanisme en vigueur sur le territoire de Erôme n'a fait l'objet d'une évaluation environnementale. Se référer à la partie Evaluation des incidences du Plan sur l'environnement présent dans l'actuel rapport de présentation.

4. Sensibilités environnementales

4.1. Etat initial de l'environnement	
Le projet se situe-t-il :	
Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I et II (ZNIEFF)	<p>La commune est concernée par trois ZNIEFF qui couvrent environ 95% du territoire :</p> <p>ZNIEFF de Type I :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rhône court-circuité de la chute de Saint Vallier <p>ZNIEFF de Type II :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ensemble fonctionnel forme par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales - Ilot granitique de saint Vallier-Tain l'Hermitage
En zone de montagne ?	Non concerné
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	Non concerné
Sur le territoire d'une commune littorale ?	Non concerné
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	Non concerné
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	La commune se trouve sur le territoire du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau routier départemental de la Drôme (26)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	Non concerné
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<p>Il existe deux zones humides sur le territoire communal :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ile du barrage de Gervans - Erôme contre-canal
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	La commune est couverte par un PPRi approuvé.

Dans un site ou sur des sols pollués ?	D'après la base de données BASOL, la commune compte un site pollué de 1,6 ha au niveau d'une zone AUa : - EROME SA, 155 Route du Paturel La modification de l'article 14 en zone AUa indique que le COS n'est pas réglementé. Le site peut être concerné par une densification.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	Non concerné
Dans un site inscrit ?	Non concerné
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	
D'un site Natura 2000 ?	La commune d'Erôme comprend un Site d'Intérêt Communautaire (Directive Habitats) qui couvre 4,5% de son territoire : - Milieux alluviaux du Rhône aval
D'un site classé ?	Non concerné

5. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

5.1. Ressources	
Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?	
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? si oui, dans quel milieu ?	Non concerné
Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	Non concerné
Est-il excédentaire en matériaux ?	Non concerné
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	Non concerné

5.2. Milieu naturel	
Sensibilité du milieu	Evaluation du PLU sur le milieu
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	Le projet veille à limiter la consommation des espaces naturels et agricoles. La modification de l'article 2 de la zone N indique des autorisations spécifiques concernant les travaux sur bâtiments existants. Celles-ci sont données sous réserve de maintien du caractère naturel, agricole ou forestier de la zone ce qui limite les impacts sur la biodiversité existante.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrite(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	La modification de l'article 10 de la zone Nf sur laquelle se trouve un Site d'Intérêt Communautaire n'a pas d'impact car elle limite la hauteur des constructions à 10 mètres hors tout, comme dans la zone mitoyenne.
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.1 du présent formulaire ?	Non concerné
Engendre - t -il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	Non concerné. Le projet veille à limiter la consommation des espaces naturels et agricoles.
5.3. Risques	
Sensibilité du milieu	Evaluation du PLU sur le milieu
Est-il concerné par des risques technologiques ?	Non concerné
Est-il concerné par des risques naturels ?	Non concerné
Engendre - t -il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	Non concerné
5.4. Nuisances	
Sensibilité du milieu	Evaluation du PLU sur le milieu
Engendre - t -il des déplacements/des trafics	Non concerné
Est -il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	Non concerné
Engendre - t -il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	Non concerné
Engendre - t -il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	Non concerné
Engendre - t -il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	Non concerné

5.5. Emission	
Sensibilité du milieu	Evaluation du PLU sur le milieu
Engendre - t -il des rejets dans l'air ?	Non concerné
Engendre - t -il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	Non concerné
Engendre - t -il des effluents ?	Non concerné
Engendre - t -il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	Non concerné
5.6. Patrimoine/ cadre de vie/population	
Sensibilité du milieu	Evaluation du PLU sur le milieu
Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	Non concerné
Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	Non concerné
5.7. Les incidences du projet identifié sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?	
Non concerné	

Conclusion :

La présente modification du PLU intègre les évolutions législatives et précise certaines règles afin de faciliter leur interprétation. Les changements apportés n'ont pas d'impact environnemental.





INGETER

SIÈGE SOCIAL:

**12C RUE VICTOR HUGO
80440 BOVES
CONTACT@INGETER.FR
TÉL: 03.22.70.05.91**

Agence Nord

**110 rue de Lille
59650 VILLENEUVE D'ASCQ**

Agence Centre Est

**Chemin des Huguenots
CASV - Place Regnault
26000 VALENCE**

